

<http://www.snetap-fsu.fr/Texte-Action-du-Conseil-Syndical-National-des-17-18-janvier-2018.html>



Texte Action du Conseil Syndical National des 17-18 janvier 2018

- Nos Actions - Conseil Syndical National -



Date de mise en ligne : mercredi 24 janvier 2018

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

DE LA NECESSITE DE POURSUIVRE RESOLUMENT LA MOBILISATION

- Le **CSN** mandate son exécutif afin que notre fédération

* mette en place un plan d'action coordonné dans le champ de l'éducation.

D'ores et déjà le CSN appelle les personnels de l'EAP à signer massivement la [pétition](#) contre les projets de réforme du bac et invite les enseignants à refuser la logique de sélection du nouveau dispositif Parcours sup en les incitant, via les fiches avenir, à ne pas faire des conseils de classe de terminale des « tribunaux » d'orientation.

Il les appelle également à s'associer aux actions « pour une université ouverte » qui seront mises en œuvre le 1er février avec les mouvements de jeunesse.

* obtienne un autre traitement des agents publics et des services publics, en permettant l'émergence d'une **action d'ampleur courant mars 2018** afin d'exiger une véritable revalorisation salariale et l'ouverture immédiate de négociations !

Il s'agira, par ailleurs, fort de ce plan d'action coordonné et inscrit dans la durée, de préparer un front suffisamment uni et de longue durée pour conforter notre modèle social, à rebours des contre-réformes libérales de l'assurance chômage comme des retraites qui s'annoncent...

- Le CSN mandate ses sections pour prendre part, aux côtés de notre fédération et de Convergence pour les services publics, à la mise en place de contre-forums « action publique 2022 », programme d'économies lancé par E. Macron au détriment des services publics et de la fonction publique et donc des citoyens en fin de compte !

Enseignement Agricole Public - des actions à poursuivre :

- Le CSN mandate son exécutif et ses sections locales d'établissement pour réunir le colloque fédéral du 8 février « formation professionnelle » co-organisé par le SNUEP-FSU et le SNETAP-FSU, afin de **s'opposer à la réforme en cours** et de proposer de renforcer l'offre de nos établissements publics de formation...

- Le CSN mandate son exécutif et ses sections régionales pour réunir le Comité de Défense et de Développement de l'EAP en prenant l'initiative d'une **action à l'occasion du Salon International de l'Agriculture fin février- début mars...** et relancer l'activité des comités régionaux, en tenant compte en particulier du renouvellement de la représentation nationale et en renforçant ce faisant la dynamique engagée depuis 2009 en faveur de l'EAP, de ses établissements, de ses personnels, comme de ses usagers.

ü

- **Le CSN mandate l'ensemble de ses militant.e.s pour continuer à s'opposer avec force de termination à la suppression brutale des CAE** et l'absence de reconnaissance des besoins de nos services d'établissement (cuisine-ménage-entretien, [CDI-CDR](#), services administratifs...) **en poursuivant les interventions et actions auprès des collectivités employeurs mais aussi des parlementaires** auprès de qui la réalité du fonctionnement des établissements et comme celle des conditions de travail des agents doit être explicite.

Il en va de la capacité pour nos établissements publics à poursuivre leur mission au service de nos usagers.

- **Le CSN mandate nos représentant.e.s des agents contractuel.le.s nationaux, régionaux et locaux, ainsi que nos élu.e.s des secteurs « emplois publics » et « [CFA-CFPPA](#) », afin que d'une part ils engagent une campagne pour obtenir une revalorisation des traitements des [ACEN-ACER](#), et que d'autre part ils programment une semaine d'action fin mars à l'occasion des 20 ans du Protocole CFA-CFPPA, avec un rendez-vous national le 29 mars.**

- **Le CSN mandate l'ensemble de ses militant.e.s pour agir ensemble afin que le « travail invisible » de la communauté éducative soit enfin reconnu** ; ce qui doit à terme se traduire notamment par :

* **la mise en place d'autres conditions d'individualisation**, en obtenant l'ouverture par le Ministre d'un nouveau chantier sur le suivi personnalisé des jeunes et les nécessaires moyens pour assurer la réussite de tout.e.s, notamment les jeunes toujours de classe qui font le choix de la voie professionnelle.

* **une amélioration significative nos capacités à accueillir et suivre l'ensemble des jeunes qui font le choix de l'EAP**, dont ceux et celles qui sont en situation de handicap et rencontrent des difficultés d'apprentissage.

Pour ce faire le CSN décide de faire de la prochaine session d'examen ([CCF](#) et épreuves terminales) un moment fort pour gagner une véritable égalité de traitement des candidat.e.s.

Le CSN mandate les élus régionaux du SNETAP-FSU pour prendre contact avec les DRAAF-[SRFD](#) afin d'exiger qu'avant les vacances de février un bilan quantitatif des besoins en accompagnants soit établi et qu'en conséquence, soient programmées les convocations nécessaires, en particulier de lecteurs-scripteurs.

À la suite de quoi courant mars, le SNETAP-FSU appellera ses sections régionales à se mobiliser sur les [DRAAF](#) avec demande d'audience pour obtenir des réponses précises quant à la mise en place du dispositif d'accompagnement des jeunes en situation de handicap.

Faute de réponses concrètes le SNETAP-FSU appellera les personnels à mettre en œuvre la lettre d'engagement dans sa partie évaluation.

- **Le CSN mandate l'ensemble de ses militant.e.s et de ses instances :**

* **pour faire vivre des CHSTREA de plein exercice**, parce que les agents de l'EAP n'ont que trop attendu, parce que l'Administration n'a que trop différé et menti... Il mandate l'ensemble de nos sections locales d'établissement pour encourager les agents à adresser des demandes de visite à leurs représentant.e.s en CHSTREA.

Par suite, **nos élu.e.s régionaux établiront, puis adresseront au DRAAF un calendrier de visites des établissements de la région et mettront celles-ci en œuvre.**

* pour inviter les agents qui ne bénéficient pas de services de prévention (visites médicales réglementaires, de reprise...) à saisir massivement la justice afin que ce droit cesse.

Paris, le 18 janvier 2018

Snetap FSU 251, rue de Vaugirard 75732 PARIS Cedex 15 Tel. 01 49 55 84 42 Fax 01 49 55 43 83
ü